



MAIRIE de DIVONNE-LES-BAINS

73, AVENUE DES THERMES

01220 DIVONNE-LES-BAINS

Dossier Suivi par :
ARLOT Martine
BONOMO Déborah
HACHET Stéphane
THEODOROU Christine
Tél : 04 78 63 23 50
Mèl : dr69-division-des-enquetes-menages@insee.fr

Lyon, le 14 janvier 2019
N°2018_32941_DR69-SES69

Objet : Enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

L'enquête a lieu tout au long de l'année auprès d'un échantillon de logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire. Certains de ces logements se situent dans votre commune. Ces ménages seront interrogés par un enquêteur de l'Insee, muni d'une carte officielle. Ils sont prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur.

La participation à l'enquête est obligatoire. Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation, et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Le travail de l'enquêteur sera facilité si cette enquête est annoncée soit dans votre journal d'informations municipales, soit par affichage public ou voie de presse. Une proposition de texte à insérer est jointe à ce courrier.

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Visa n°2019T005EC du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2019. Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'Insee.
Site du Cnis : <http://www.cnis.fr>

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressent à vos services, je vous serais obligé de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés.

Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de l'Insee.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur régional



Jean-Philippe GROUTHIER

